

Dossier de candidature Meeting régional Saison 2018-2019

Les meetings régionaux labellisés sont qualificatifs aux Championnats régionaux catégories, "Juniors-Séniors" "Jeunes". Ces derniers peuvent se qualifier aux Championnats de France "jeunes" dès lors que les performances remontées sur le serveur fédéral respectent la date limite pour la compétition visée.

L'avis de la Ligue est prépondérant à l'obtention du label.

Les labels sont attribués au regard des aspects sportifs et de la qualité de l'organisation.

Retour des dossiers pour 31 Août 2018 aux CDx en version dématérialisée.

Seuls les dossiers envoyés par les CDx à la ligue talence@ffnatationlna.fr

le 16 septembre 2018 seront traités, toutes demandes adressées directement par les clubs ne seront pas prises en considération.

I. Fiche de présentation

Nom de la manifestation	
Date de la manifestation	
Structure organisatrice	
Label FFN	
Bassin 25 m 50 m	
Date de la demande	
Nom du délégué de la compétition	

1. Le demandeur

M. Mme		
Numéro de licence FFN		
Agissant en qualité de (fonction)		
Adresse complète		
Code postal	Ville	
Téléphone	Email	

2. La structure organisatrice

Nom de la structure		
Numéro d'affiliation		
FFN Nombre de licenciés		
Adresse complète du siège social		
Code postal	Ville	
Télephone	Email	
Adresse site web		

3. Le site de l'évènement

Dénomination	
Adresse	
Code postal	Ville
Téléphone	Email

Le demandeur certifie que :

- Le site de la manifestation est conforme aux lois et règlements en vigueur concernant les établissements sportifs.
- -aucun autre meeting (national ou autre) ne sera organisé conjointement sur le site durant la durée du Meeting Régional.
- Le(s) bassin(s) utilisé(s) sont conforme(s) à la réglementation de la Fédération Internationale de Natation (FINA), à celle de la Fédération Française de Natation et conforme(s) pour la validation d'éventuel(s) record(s).
- L'accès à l'établissement fera l'objet d'un contrôle rigoureux permettant de respecter sa capacité d'accueil.

4. Documents à fournir par le demandeur

Le demandeur s'engage à fournir à la ligue avec le dossier présent, les documents cidessous:

- Organigramme de l'événement
- Programme sportif de la compétition
- L'affiche du meeting.
- Budget prévisionnel de l'événement
- Détail des médailles cadeaux primes

II. La convention d'organisation

• Les dates protégées :

Par principe, les populations intéressées par une compétition du programme fédéral national ne peuvent pas être concernées à la même date par un meeting labellisé.

Dans le cadre du circuit FFN Golden Tour, les nageurs des collectives nationaux ne pourront pas participer aux meetings régionaux, aux mêmes dates.

• Programme et catégories d'âge

Toutes catégories ,<u>à l'exclusion des Avenirs</u> Des meetings peuvent être ciblés sur certaines catégories d'âge.

L'organisation du programme est laissée à l'initiative des ligues et/ou de l'organisateur.

Equipement

Le bassin de 50 m ou 25 m devra être homologué une plaque ou deux. Le chronométrage automatique est obligatoire pour l'enregistrement des résultats. Jury et suivi technique

L'organisation du jury et le suivi technique sont du ressort de l'organisateur, sous couvert de la ligue, selon les règles FFN.

Gestion de la compétition

La compétition sera exclusivement gérée via le logiciel extraNat.

Récompenses

Laissées à l'initiative de l'organisation. Toutefois, il est important de noter que les dotations des podiums associées à une bonne qualité d'organisation encouragent la participation des nageurs.

III. Déclaration de l'organisateur

Je soussigné(e)

responsable de la manifestation décrite ci-dessus :

- Certifie que l'ensemble des participants seront licenciés dans leur fédération d'appartenance,
- Certifie l'exactitude des renseignements concernant la manifestation,
- Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la Fédération Française de Natation et des dispositions réglementaires relatives à l'organisation des événements sportifs en France, et notamment les textes définissant les critères labellisant les différents meetings,
- M'engage à respecter les dispositions réglementaires du cahier des charges dans leur intégralité.

Fait à :	Le :	Signature :

IV. Avis du Comité Départemental

- Autorise l'organisation du meeting
- N'autorise pas l'organisation du meeting

MOTIF DU REFUS:

Fait à :

Le : Signature du (de la) Président(e) du CD

V. Avis de la Ligue

- Autorise l'organisation du meeting
- N'autorise pas l'organisation du meeting

MOTIF DU REFUS:

Fait à:

Le : Signature du (de la) Président(e) de la Ligue

VI. Annexes

Détails des prestations

- Labellisation de l'organisation.
- Inscription du meeting au calendrier régional
- - Établissement d'une liste et du calendrier des meetings.